



FORMATION CONTINUE

## Conception des structures - MTMD

### PRÉSENTATION

Cette formation est offerte par le [Centre de développement professionnel de la Faculté de génie \(CDP Génie\)](#)

#### Contexte

Cette formation présente les prescriptions relatives à la conception des ouvrages d'art selon le Tome III – Ouvrages d'art, le Manuel de conception des structures et le Manuel de dessins des structures. Ces prescriptions complètent les normes nationales relatives à la conception des ponts afin de les adapter à la réalité québécoise.

Il s'agit d'une somme d'outils, de guides et de règles de l'art qui facilitent le travail du concepteur, lui permettant de faire des choix judicieux.

#### Présentation

Fournir une formation générale sur les critères et les normes ministériels de conception de ponts.

#### Public cible

Ingénieurs et techniciens impliqués dans la conception d'ouvrages d'art.

Ces formations en structure s'adressent exclusivement aux firmes de génie-conseil, aux employés du ministère des Transport du Québec et à certains organismes publics.

#### Note

##### Précisions sur le cours :

##### DURÉE

**31.5 heures**

##### TARIF RÉGULIER

**2 220 \$**

##### TARIF PRÉFÉRENTIEL

**2 020 \$**

##### OÙ ET QUAND **Dates à venir**

##### Renseignements

450 463-1835, poste  
61710

1 888 463-1835, poste  
61710 (sans frais)

- **Examen d'une durée de 1 heure 30 minutes.**

Le participant doit avoir:

- Calculatrice;
- Dernière version : Annexes pour les différents devis (PDF fourni);
- Dernière version : Articles pour le devis construction et réparation des structures (PDF fourni);
- Dernière version : Devis type « Ponts acier-bois » (PDF fourni);
- Chapitres 2, 3, 4 et 5 du Tome III – Ouvrages d'art de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère (fourni);
- Manuel de conception des structures (fourni). **Version électronique interdite durant l'examen.**

À la demande du MTMD, aucun ordinateur portable, tablette, ni téléphone cellulaire ne seront tolérés dans les classes.

Veillez noter qu'il est strictement interdit d'enregistrer le contenu de la formation (photo, vidéo ou audio).

## CONTENU

### Contenu

Présentation du Manuel de conception des structures, du Manuel de dessins des structures ainsi que du chapitre 2, « Conception des ouvrages d'art », du chapitre 3 « Ponts normalisés », du chapitre 4 « Ponceaux » et du chapitre 5 « Murs » du Tome III – Ouvrages d'art de la collection Normes – Ouvrages routiers du Ministère. Des notions générales sur les procédures administratives relatives aux documents d'appels d'offres y sont présentées.

## TARIFS ET HORAIRE

### Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Tarif lève-tôt	2 020,00 \$
Inscription régulière	2 220,00 \$

Note : Les prix indiqués sont pour une personne et ne comprennent pas les taxes.

Le tarif lève-tôt se termine 5 semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation inclut le matériel didactique, les pause-café, le diner et le stationnement.

Par l'inscription à cette activité, vous donnez votre consentement pour :

- partager vos noms et coordonnées avec les autres participants;
- vous abonner au bulletin électronique du CDP Génie. Par la suite, si vous le désirez, vous pourrez vous désabonner facilement.

## Politique d'annulation et d'abandon

# ACCREDITATION OU PARTENARIAT

## Accréditations

### Ministère des Transports et de la Mobilité durable



En collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), le CDP Génie offre depuis février 2011 certaines formations en structures au Campus de Longueuil et à distance. Dans le but d'améliorer la performance de l'ensemble des intervenants dans ce domaine, ces formations, si elles sont réussies, permettent aux futurs mandataires du MTMD de remplir les conditions d'admissibilité relatives à la formation exigée en structures. Ces formations sont donc indispensables pour tous bureaux de génie-conseil qui désirent exécuter des mandats en structures pour le MTQMD. Les participants devront être présents à chaque journée de formation et réussir l'examen préparé par le MTMD pour recevoir leur attestation officielle délivrée par l'Université de Sherbrooke. **\*Ces formations s'adressent exclusivement aux firmes de génie-conseil, aux employés du MTMD et à certains organismes publics.**

### Ordre des ingénieurs du Québec



Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu des articles 2 à 10 du [Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs](#) (RLRQ, c. I-9, r. 9) de l'OIQ.